

EXONÉRATION DE LA SOLDE

Les pompiers en chef déçus

PHILIPPE CASTELLA

Dans une lettre adressée au Conseil d'Etat, la Conférence des commandants des centres de renfort du canton de Fribourg fait part de sa «profonde déception» quant à la réponse du gouvernement à une question des députés Antoinette de Weck (r, Fribourg) et André Schneuwly (électeurs libres, Guin) sur l'exonération fiscale de la solde des sapeurs-pompiers («La Liberté» du 1^{er} octobre). Le Conseil d'Etat y justifiait la limite fixée à 5000 francs par an pour le montant exonéré, un geste que les deux députés qualifiaient d'«autogoal».

Les sept commandants regrettent qu'aucun groupe de travail n'ait été constitué pour définir le montant à exonérer sur la base d'une étude effectuée auprès des centres de renfort, à l'instar de ce qu'ont fait d'autres cantons.

Et d'appuyer: «Le Conseil d'Etat n'a visiblement pas mesuré les répercussions de cette décision sur le personnel des centres de renfort, principalement des cadres. Il semble ignorer les problèmes de recrutement auxquels devront faire face les centres de renfort.» Avec cela, «trouver des cadres prêts à s'investir dans le service du feu et à consacrer une partie importante de leur temps libre deviendra encore plus difficile», estiment-ils.

En conclusion, les sept majors annoncent se rallier à la motion populaire lancée à ce sujet et pour laquelle plus de 1000 signatures ont été récoltées, alors que seuls 300 paraphe sont nécessaires. Celle-ci demande d'augmenter le montant de l'exonération de 5000 à 9000 francs. Le Grand Conseil sera appelé à trancher. |